

AMAP'achamama Abonnement PAIN Eté 2019

Je soussigné(e), Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un pain au levain, élaboré et cuit au feu de bois par Anne-Lise AUDIN, Artisane Boulangère dans son fournil à Miniac-Morvan. Le pain est réalisé à partir d'une farine BIO semi-complète, provenant de la famille Lecrivain à St-Germain en Coglès (paysan meunier) et les graines de lin proviennent de chez Jean Pierre Cloteau à Bain de Bretagne.
La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejone des Moulinais à Pleurtuit.

2 formules d'abonnement : Chaque semaine, ou toutes les 3 semaines comme les poulets.

Sur le tableau ci-dessous, saisissez le « Nombre » de produits que vous voulez à chaque distribution et calculez le total par colonne en multipliant par ce « Nombre » de produits et le nombre de distributions (18 pour « Toutes les semaines » et 6 pour « Toutes les 3 semaines »), puis calculez le Total Général.

Pour toute demande ou commande supplémentaire (en particulier pour du pain de seigle 400g à 2,50€) , vous pouvez contacter Anne-Lise lors de la distribution ou au 06 82 62 75 36

Produits	Nature 500g	Nature 1Kg	Lin 500 g	Lin 1Kg	Mixte 500g : un nature/un lin	
Prix Unitaire	2,40€	4,50€	2,90€	5,40€	2,65€	
Nombre						
Toutes les semaines	x18	x18	x18	x18	x18	
Toutes les 3 semaines	x6	x6	x6	x6	x6	
Total						Total Général

Chèque 1 : Chèque 2 : Chèque 3 : Total :

Les chèques sont libellés à l'ordre de Anne-Lise AUDIN ; possibilité de payer en plusieurs chèques.

Engagements de Mme Anne-Lise AUDIN, Artisane Boulangère :

- Livrer chaque semaine un pain au levain, cuit au feu de bois, réalisé dans son fournil à partir d'une farine semi-complète certifiée AB
- Etre présente aux distributions, expliquer son travail et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires
- Etre transparente sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Participer aux réunions de bureau et de bilan de fin de saison.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 02 avril 2019

La productrice

Anne-Lise AUDIN

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Apporter de l'aide à la productrice si besoin (par ex. rentrer le bois).
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Signature du Consom'acteur

Le Président

Jean-Paul TOUDIC